




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14839-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.354

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - POLITIQUE TARIFAIRE ET EXTENSION A DE NOUVEAUX SECTEURS

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER, M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Voirie Nettoyement - Garage
Direction Gestion de Voirie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : M. Stéphane PAOLI

-

Politique Publique : AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - POLITIQUE TARIFAIRE ET
EXTENSION A DE NOUVEAUX SECTEURS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En complément de notre délibération N°2009-1295 en date du 9 décembre 2009 portant sur la politique générale de stationnement, et dans le cadre d'une organisation cohérente des déplacements, il est apparu nécessaire de revoir les principes du stationnement payant sur voirie.

En effet, il convient d'assurer une plus grande rotation des véhicules, en évitant les véhicules "ventouses" sur les emplacements de stationnement sur voirie, tout en conservant l'attractivité du centre ville.

C'est pourquoi, il vous est aujourd'hui proposé de créer une 3^{ème} zone de tarification en complément de celles déjà existantes créées par délibération N°2004.0831 du 19 juillet 2004. Ce dispositif comprendra trois zones concentriques dans lesquelles la demande de stationnement est de moins en moins forte et donc les tarifs moins élevés, au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre.

Vous trouverez annexé un plan où figurent :

- la zone 1 de tarification (en vert sur le plan) qui concerne le centre ville étendu y compris les boulevards périphériques dont le tarif demeure inchangé : 2 € pour 1 heure,
- la zone 2 de tarification (proche de la zone 1, en jaune sur le plan) à 1 € pour 1 heure - tarif inchangé.

- la zone 3 concerne le reste de la Commune à 0,50 € pour 1 heure.

Compte tenu de ce qui précède et toujours en complément de la délibération du 9 décembre 2009 et de l'arrêté du 1^{er} avril 2010 pris pour son application, le tarif "résidant" et "développement durable" sera appliqué sur l'ensemble des zones payantes, selon les modalités définies par l'arrêté susvisé.

Enfin, il convient de dire que les véhicules affichant le macaron G.I.G. ou G.I.C. bénéficieront de la gratuité du stationnement sur voirie.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'extension du stationnement payant à une 3^{ème} zone telle que définie dans le présent rapport,
- **DECIDER** l'application du tarif proposé,
- **DECIDER** l'extension du tarif "résidant" et "développement durable" à l'ensemble des zones payantes,
- **DECIDER** la gratuité du stationnement des véhicules affichant le macaron G.I.G. ou G.I.C,
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Elu délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en place de ces mesures.

**2011.354 - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - POLITIQUE TARIFAIRE ET
EXTENSION A DE NOUVEAUX SECTEURS**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 51
Contre	: 2

Ont voté contre

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Zones de stationnement – Nouvelle tarification

Zone 2
Tarif 1 € par heure

Zone 1
Tarif 2 € par heure

Zone 3
Reste de la Commune
Tarif 0,5 € par heure

